



COUR D'APPEL D'ANGERS

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'INSCRIPTION INITIALE SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES 2026

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel d'Angers.

J'appelle votre attention sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit sur la liste de la cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant telle mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous ne pouvez postuler que sur une seule cour d'appel

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

Vous trouverez, sur le site

- Les textes législatifs et réglementaires qui déterminent les conditions d'inscription (articles 2 et 3) et le statut de ces derniers
- La nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte de l'arrêté du 5 décembre 2022 dans laquelle vous devez **obligatoirement** choisir, **sans en modifier l'intitulé ni le code**, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous ne pouvez constituer **qu'un seul dossier** de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Vous trouverez ci-joint, la trame du dossier de candidature initiale **QUI DOIT ETRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTEE**.

ENVOI OU DEPOT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature devra être adressé, **avant le 1^{er} mars** de chaque année, **au procureur de la République près le tribunal judiciaire** dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale.

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Monsieur le procureur de la République

Service des experts

Tribunal judiciaire de ...

TJ Angers – rue Waldeck Rousseau, 49043 Angers Cedex

TJ Le Mans – 1 avenue Pierre Mendès France, 72014 Le Mans Cedex

TJ Laval – 13 place Saint Tugal, 53015 Laval cedex

TJ Saumur – place Saint Michel, 49400 Saumur

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature ou qui ne seront pas envoyés avant le 1^{er} mars de chaque année (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'assemblée générale de la cour d'Appel (quel qu'en soit le motif, aucune dérogation ne pourra être accordée).

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES
☐ Lettre de motivation signée.	☐ Lettre de candidature motivée du dirigeant, signée.
☐ Photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité et, éventuellement, photocopie du titre de séjour (rubrique 1).	☐ K BIS et numéro d'inscription Siret.
☐ Si vous n'avez plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile (rubrique 2).	☐ Fiche détaillée des activités de la personne morale.
☐ Éventuellement un justificatif de votre inscription antérieure (rubrique 4).	☐ Liste des publications et travaux effectués.
☐ Photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères (rubrique 5).	☐ Justifications qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés.
☐ Justificatif de formation obligatoire à l'expertise	☐ Justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel.
☐ Liste des publications et travaux effectués (rubrique 5).	☐ Production de ses statuts.
☐ Le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF (rubrique 6).	☐ Justificatif de formation obligatoire à l'expertise
☐ K BIS et numéro d'inscription Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société.	Toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10% du capital de la société devra obligatoirement remplir la 1^{ère} page du dossier : identité (rubrique 1) et adresses (rubrique 2).
☐ Option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Économie) – joindre les justificatifs.	
☐ Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail (rubrique 6).	
☐ Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription (rubrique 6).	
☐ Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'État, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonné à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé.	

Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande.

(art.25 – 4 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de la modernisation de la fonction publique et 2 à 6 du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers régis par le régime des pensions des établissements industriels de l'État).

COUR D'APPEL D'ANGERS

DOSSIER D'INSCRIPTION INITIALE

SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

2026

- 1^{ère} demande : ☐ Oui

☐ Non (années des précédentes demandes)

- Extensions d'inscription :

(Préciser la ou les spécialités dans lesquelles le candidat est déjà inscrit et année d'inscription)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

1. IDENTITE DU CANDIDAT

1. A. Personne physique

Nom

(Pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse). Préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Situation de famille

Profession actuellement exercée

Nom du conjoint

Profession du conjoint

(Joindre copie, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour)

OU

1. B. Personne morale

Nom/ dénomination sociale

Représentant légal

N° d'immatriculation

2. ADRESSES DU CANDIDAT

2. A. Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (adresse qui figurera dans l'annuaire) (Préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres)

Adresse postale CP/VILLE

N° de téléphone

N° Portable

Adresse e-mail

2. B. Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

Adresse postale CP/VILLE

N° de téléphone

Adresse e-mail

3. SPECIALITE DANS LA OU LESQUELLES L'INSCRIPTION EST DEMANDEE

Se référer obligatoirement à la nomenclature jointe en précisant impérativement le code informatique et l'intitulé complet.

Branches

Rubriques :

Spécialités : *Pour la rubrique H préciser la langue ou le dialecte*

4. INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE

4. A. Antérieurement inscrit comme expert judiciaire ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui précisez :

La date et la durée d'inscription

La cour d'appel concernée

La/les spécialité (s) dans la /lesquelles vous étiez inscrit(e) :

La date du retrait ou de la radiation ou de la non réinscription (joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non réinscription) :

4. B. Pour la branche H Interprétariat – Traduction

Etes-vous déjà inscrit dans une autre Cour d'appel ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui précisez

La cour d'appel concernée :

La date d'inscription :

La/les spécialités dans la lesquelles vous êtes inscrit(e)

.....

.....

.....

.....

5. DIPLOMES – PUBLICATIONS – TRAVAUX

5. A. Les Diplômes, titres universitaires obtenus (*)

(Joindre la photocopie des diplômes, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction par un expert assermenté s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères).

5. B. Les publications et/ou communications effectuées (*)

5. C. Travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés (*)

5. D. Justificatif d'une formation à l'expertise

6. ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE (*)

Détailler la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée.....

.....

.....

❖ Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription

❖ Pour les salariés **joindre une attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les expertises pendant son temps de travail**

Ce document est une trame à suivre, le cas échéant, constituer des sous-cotes en précisant le numéro et le titre de la rubrique.

Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) délivrée par l'autorité dont vous relevez.

Option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie). **Joindre un justificatif de la qualité d'auto-entrepreneur.**

7. AUTRES ACTIVITE EXERCEES PAR LE CANDIDAT, LES DECRIRE (*)

(Enseignement, activités de formation, mandat associatif, autres, ...)

.....

.....

.....

.....

8. LISTE DES FONCTIONS ANTERIEURS (*)

8. A. Pour son compte personnel :

.....

.....

8. B. Pour un ou des employeurs (préciser lesquels, leurs adresses et les périodes d'emploi) .

.....

.....

.....

9. INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SA PROFESSION (*)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. EXPERIENCE EXPERTALE (*)

10. A. Activité pour l'ordre judiciaire

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction :

.....

Bien vouloir préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro du parquet) et les raisons d'une éventuelle prorogation.

.....

.....

.....

() Ce document est une trame à suivre, le cas échéant, constituer des sous-cotes en précisant le numéro et le titre de la rubrique.*

10. B. Activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

Cette rubrique doit être IMPERATIVEMENT renseignée

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?

☐ OUI

☐ NON

Si Oui, dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels ... ?)

.....

.....

Etes-vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années.

Précisez le nombre des missions que vous avez effectuées au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des dernières années.

11. LE CANDIDAT EXERCE-T-IL DES FONCTIONS AUPRES DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES OU DU TRIBUNAL DE COMMERCE ?

☐ OUI

☐ NON

Dans l'affirmative, lesquelles :

.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Qui doit être <u>IMPERATIVEMENT</u> signée

Je soussigné(e)

.....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général près la Cour d'Appel d'Angers, Service des Experts, rue Waldeck Rousseau – 49043 ANGERS Cedex, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

J'affirme ne pas avoir été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre V du livre VI du code du commerce.

J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007.

Et, m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à

Le

Signature